



ACADÉMIE DE MONTPELLIER

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Division des Ressources Humaines et des
Emplois du 1^{er} degré

Cheffe de division :
Claudie David

Affaire suivie par :
Séverine Richard
Adjointe cheffe de division - Gestion collective

Tél : 04 66 49 51 13
Mél : severine.richard@ac-montpellier.fr

3 rue Chanteronne CS 80022
48009 Mende cedex

Mende, le 23 mars 2023

Le directeur académique des services de l'Éducation
nationale de la Lozère

Mesdames les inspectrices d'académie,
Directrices académiques des services de l'Éducation
nationale

Messieurs les inspecteurs d'académie,
Directeurs académiques des services de l'Éducation
nationale

Objet : Mouvement complémentaire par INEAT et EXEAT directs - rentrée 2023

Réf : - B. O. E. N. spécial n°6 du 28 octobre 2021

J'ai l'honneur de vous informer des modalités de demande d'intégration dans le département de la Lozère (INEAT) au titre de la rentrée 2023.

Date limite de réception des demandes à la DSDEN de la Lozère
(par la voie hiérarchique) :
Mercredi 17 mai 2023

Les dossiers de demande d'INEAT devront comporter les pièces suivantes :

- un courrier manuscrit et motivé de l'intéressé adressé à Monsieur le directeur académique des services de l'Éducation nationale de la Lozère,
- la fiche de renseignements en annexe dûment complétée,
- une promesse d'exeat,
- une fiche de synthèse informatisée qu'il appartient à l'intéressé de fournir.

En fonction de la nature de la demande, des pièces complémentaires, énumérées ci-dessous, devront être fournies.

Demande au titre du rapprochement de conjoint :

Concernant la situation familiale ou civile :

- Agent marié avant le 1^{er} janvier 2023 :
 - copie du livret de famille.
- Agent pacsé avant le 1^{er} janvier 2023 :
 - copie de l'engagement dans les liens de PACS (moins de 3 mois),
 - extrait d'acte de naissance récent où est indiquée la mention du PACS.
- Agent ni marié, ni pacsé ayant un enfant en commun :
 - copie du livret de famille.

- Agent ni marié, ni pacsé allant avoir un enfant en commun :
 - attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/05/2023 et/ou certificat de grossesse.
- Agent ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023 :
 - copie du livret de famille.
- Agent allant avoir un enfant :
 - certificat de grossesse et/ou attestation de reconnaissance anticipée établie avant le 01/05/2023.

Concernant la situation professionnelle du conjoint :

- Pour les conjoints employés dans le secteur privé :
 - attestation de l'employeur datant de moins d'un mois précisant la date d'embauche, le lieu d'exercice et l'activité professionnelle du conjoint ou la copie du contrat de travail,
 - copie des deux derniers bulletins de salaire.
- Pour les personnels de l'éducation nationale :
 - attestation d'exercice (procès-verbal d'installation, arrêté d'affectation),
 - copie des deux derniers bulletins de salaire.
- Pour les artisans, commerçants, chefs d'entreprise, auto-entrepreneurs :
 - attestation d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers,
 - pièces attestant de la réalité de l'activité et de son lieu d'exercice effectif.
- Pour les professions libérales :
 - attestation d'inscription à l'URSSAF,
 - justificatif d'immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers.
- Pour les conjoints en formation professionnelle :
 - copie du contrat d'engagement précisant la date de début de formation et la durée,
 - copie des bulletins de salaire correspondants.
- Pour les conjoints mutés ou débutant l'activité au plus tard le 1er septembre 2023 :
 - attestation de mutation mentionnant la date et le lieu de la future résidence professionnelle.

Demande au titre de l'autorité parentale conjointe :

- Agent ayant un ou plusieurs enfants à charge de moins de 18 ans au 01/09/2023 ou un ou plusieurs enfants à naître avant le 01/09/2023 :
 - photocopie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance,
 - déclaration de grossesse.
- Agent exerçant l'autorité parentale dans le cadre d'une garde partagée, alternée ou du droit de visite :
 - décision de justice concernant la résidence de l'enfant,
 - décisions de justice et/ou justificatifs définissant les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement,
 - pièce justificative concernant le poste sollicité (attestation liée à l'activité professionnelle de l'autre parent ou certificat de scolarité de l'enfant).

Demande au titre du handicap :

- attestation de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé en cours de validité de l'agent, de son conjoint ou d'un enfant reconnu handicapé ou malade,
- justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée (sous pli confidentiel).

Demande au titre d'une situation médicale et/ou sociale difficile :

L'enseignant transmettra les justificatifs nécessaires à l'établissement d'un bilan social et/ou médical sous pli confidentiel adressé au docteur Augé, médecin de prévention ou à Madame Tamagna, assistante sociale, selon la situation.



**ACADÉMIE
DE MONTPELLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de la Lozère

Je vous serais obligé de bien vouloir porter ces renseignements à la connaissance des personnels relevant de votre autorité désirant intégrer le département de la Lozère et me transmettre les demandes au fur et à mesure de leur arrivée, y compris celles pour lesquelles l'accord d'exeat resterait en instance de décision.



Alexandre Falco

Fiche de renseignements à compléter et à retourner à la DSDEN de la Lozère accompagnée des pièces justificatives précisées dans la circulaire départementale pour le mercredi 17 mai 2023, délai de rigueur

Demande d'intégration en Lozère (INEAT)

NOM D'USAGE (en majuscules) :

NOM DE FAMILLE (en majuscules) :

Prénom :

Date de naissance :

Numéro NUMEN

| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|
| | | | | | | | | | | | | | | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|--|

Département d'exercice :

Situation de famille :

Célibataire Veuf(ve) Divorcé(e)

Marié(e) Pacsé(e) Vie maritale

Adresse actuelle N° de téléphone

Adresse en Lozère N° de téléphone

| Éléments d'appréciation | Colonne à compléter par l'intéressé(e) | Réservé DSDEN 48 |
|---|---|---------------------|
| Situation professionnelle | Grade : Echelon : Date d'entrée dans le département ou date de titularisation : | |
| Demande au titre du rapprochement de conjoints (joindre les pièces justificatives précisées dans la circulaire) | Nom et prénom du conjoint : Profession : Date de séparation (date de début de l'activité professionnelle du conjoint) : enfants de moins de 18 ans au 1er septembre 2023 ou enfants à naître | |
| Demande au titre de l'autorité parentale conjointe | <input type="checkbox"/> oui (joindre les pièces justificatives précisées dans la circulaire) | |
| Demande au titre du handicap | <input type="checkbox"/> oui (se reporter à la circulaire) | |
| Demande au titre d'une situation médicale et/ou sociale difficile | <input type="checkbox"/> oui (se reporter à la circulaire) | |

Situation administrative

GRADE : INSTITUTEUR PROFESSEUR DES ECOLES

FONCTION : Adjoint Directeur
 Enseignant spécialisé (à préciser) Autre (à préciser)

POSITION : Activité Disponibilité Détachement
 Congé parental ou congé de présence parentale Depuis le

SPECIALISATION :

CAPPEI option Date d'obtention

CAPASH option Date d'obtention

CAEI option Date d'obtention

CAPSAIS option Date d'obtention

CAFIPEMF option Date d'obtention

CAEAA Date d'obtention

Diplôme de Psychologue scolaire Date d'obtention

DIRECTION D'ECOLE DEUX CLASSES ET PLUS

Inscription sur la liste d'aptitude de directeur 2 classes et plus en cours de validité (fournir les justificatifs)

Directeur d'école de deux classes et plus en fonction ou ayant été antérieurement nommé dans l'emploi de directeur d'école

Dates
 (fournir les justificatifs, les années de faisant fonction ne sont pas prises en compte)

Demande de travail à temps partiel pour l'année scolaire 2023/2024 : oui non

Quotité demandée :

Participation aux permutations informatisées : oui non

En cas de renouvellement du même 1^{er} vœu, date de la première demande :

Je soussigné(e) sollicite l'intégration dans le département de la Lozère au(x) motif(s) ci-dessus énoncé(s).

A, le

Signature :

| | |
|--|--------------------------------------|
| Avis de M. l'inspecteur d'académie – DASEN Lozère | |
| Favorable <input type="checkbox"/> | Défavorable <input type="checkbox"/> |
| Commentaires | |
| | |
| | |
| | |
| | |